

Domaine	Design
Filière	Bachelor Architecture d'intérieur
Titre du module	Représentation (BIM 2)
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	13REB2
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 3
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Sans prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	BIM 2 : consolider les bases acquises lors du cours BIM 1 et apprendre un logiciel de modélisation simple pour l'esquisse 3D, ainsi qu'un logiciel de rendu d'images de synthèse et d'animation, complétant ainsi les modes de représentation et de communication du projet d'architecture d'intérieur vers un public plus large.
Contenu et formes d'enseignement	BIM 2 : enseignement essentiellement magistral, suivi d'exercices pratiques. Exploration et expérimentation de modes de représentation plus personnels.
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le, la ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p>BIM 2 : évaluation sous forme de test (4h) permettant la vérification des acquis.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalité de remédiation et de répétition	<p>Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai fixé par le calendrier académique.</p> <p>Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.</p>
Enseignant-e-x-s	Endrias Abeyi
Responsable du module	Javier Fernandez Contreras
Descriptif validé le	30.06.2023
Par	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.